

Marchés Publics

Tenue d'une base de données & Harmonisation des bases de données

LES MARCHÉS PUBLICS

PRINCIPES :

Les règles régissant les « marchés publics » doivent garantir l'**égalité de traitement** des soumissionnaires. Les adjudications doivent être **transparentes** et **impartiales**. De plus, la concurrence doit être garantie à l'échelle fédérale, cantonale et communale

BASE JURIDIQUE :

- Accords de l'OMC fixent des normes internationales pour les marchés publics.
- Accords bilatéraux de la Suisse avec l'UE et l'AELE : obligation intergouvernementale
- LMP qui régit les adjudications de la Confédération.
- L'AIMP a le caractère d'un cadre juridique. Il est indépendamment mis en application par chaque canton
- LMP-VD et le RLMP-VD sont les 2 textes de lois appliqués par les adjudicateurs vaudois

QUELLES SONT LES PROCEDURES ?

- **Gré à gré** : Attribution directe du marché sans appel d'offre.
- **Sur invitation** : l'adjudicateur invite directement des soumissionnaires (au moins 3) à présenter une offre, sans publication.
- **Ouverte** : appel d'offres public, chaque soumissionnaire peut présenter une offre
- **Sélective** : appel d'offres public. Procédures en 2 étapes (la 1^{ère} évalue les qualifications pour répondre à la 2^e étape qui est la réponse au cahier des charges). Il est possible de limiter le nombre de soumissionnaires pour la 2^e étape.

Les valeurs seuils sont décrites ci-dessous. Pour les procédures Ouvertes et Sélectives, il n'est pas possible de limiter le nombre de participants. Les prix ci-dessous sont sans TVA (HT)

Champ d'application	Fournitures (valeurs seuils en CHF)	Services (valeurs seuils en CHF)	Construction (valeurs seuils en CHF)	
			Second oeuvre	Gros oeuvre
Procédure de gré à gré	jusqu'à 100'000	jusqu'à 150'000	jusqu'à 150'000	jusqu'à 300'000
Procédure sur invitation	jusqu'à 250'000	jusqu'à 250'000	jusqu'à 250'000	jusqu'à 500'000
Procédure ouverte/sélective	dès 250'000	dès 250'000	dès 250'000	dès 500'000

(valeurs seuils au 15 octobre 2019, distribuées aux apprentis qui termineront en 2020 et 2021)

DEROULEMENT D'UNE ACQUISITION

- 1- Définition du besoin
- 2- Détermination du type de marché (fourniture, service ou construction)
- 3- Estimation de la valeur du marché (sans TVA)
- 4- Détermination du type de procédure
- 5- Pour les procédures Ouvertes et Sélectives, publication sur SIMAP.CH et résumé dans la FAO

TENUE D'UNE BASE DE DONNÉES ET HARMONISATION

REGISTRE D'UNE COMMUNE :

- **Registre des Habitants** : répertorie l'ensemble des habitants d'une commune et leurs statuts (civilité, ...).
- **Registre Fiscal** : répertorie les personnes physiques et morales et sert de base pour la perception des impôts fédéraux et communaux.
- **Registre électoral** : répertorie les personnes habilitées à la participation d'une votation ou élection.

HARMONISATION :

- Un travail d'harmonisation a été initié entre la Confédération, les Cantons et les Communes. Ce projet, a appliqué la LHR (Loi d'Harmonisation des Registres) et permet des échanges électroniques de données entre différents registres administratifs.
- Les bases légales sont définies par la Loi d'Harmonisation des Registre entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008. Les Cantons et Communes avaient un ensemble de corrections de cohérence à réaliser avant le 1^{er} janvier 2013.

CAS DE LA VILLE DE LAUSANNE :

Pour la Ville de Lausanne, qui compte près de 140'000 habitants, c'est près de 48'000 mutations qui sont enregistrées chaque année au Contrôle des Habitants. Cela signifie que près d'1/3 de la population arrive à Lausanne, quitte Lausanne ou déménage au sein de Lausanne. L'information des modifications est envoyée chaque jour au Canton (doit être fait au minimum une fois par mois par les communes) et à la vue du nombre de mutations, il est important que l'ensemble de la chaîne dispose des bonnes informations.

LIENS UTILES :

Marchés publics de l'Etat de Vaud : <http://www.vd.ch/themes/economie/marches-publics/>

Plateforme simap.ch : <http://www.simap.ch>

Centre de compétences sur les marchés publics du canton de Vaud

<http://www.vd.ch/autorites/departements/dirh/secretariat-general/marches-publics/>

La page "marchés publics" de l'Etat de Vaud contient un renvoi au Guide romand sur les marchés publics, une FAQ (foire aux questions), l'ensemble des lois applicables en matière de marchés publics et les directives applicables à l'ACV